



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E108223

VALABLE JUSQU'AU 09/04/2026

ÉDITÉ LE 04/03/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2010

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 30/08/2024  
0

Raison sociale : TARDY BERTRAND

45 RUE ALFRED GUEYMARD  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RM

Siret : 524 249 505 00032

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE 18041960747S

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE 18041960747S

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 06 15 34 46 99

Portable : 06 15 34 46 99

Fax :

Site Internet : www.bt-renov.com

E-mail : bt.renov@gmx.fr

Responsabilité légale :

TARDY BERTRAND CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                          | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Plâtrier / Plaquiste) | 11/02/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.